



COLLECTE ET TRAITEMENT
DES DÉCHETS MÉNAGERS DU SECTEUR
DE BRIEY, VALLÉE DE L'ORNE & JARNISY

Réf: Finances / CM

cynthia.mathieu@sirtom.fr

03.55.05.00.32

A TRANSMETTRE AVANT LE 30 JUIN 2023

A RENOUELER CHAQUE ANNEE

FORMULAIRE DE DEMANDE D'EXONERATION DE
TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

(ANNEE N POUR ANNEE N+1)

SITUATION DU LOCAL
Dénomination : Nom et Prénom de l'exploitant : Numéro de SIRET : Adresse du local : N° de téléphone :
Activité :
Référence cadastrale du local : Numéro d'invariant (voir sur relevé de propriété) : Numéro de plan : Numéro de section :
DESIGNATION DU PROPRIETAIRE DU LOCAL
Dénomination sociale : Nom et Prénom : Adresse (si différente du local) : N° de téléphone :
JUSTIFICATIFS DE LA DEMANDE D'EXONERATION DE TEOM
<input type="checkbox"/> 1° Tous les déchets produits sont collectés par un prestataire privé ✎ <i>fournir le contrat de collecte et traitement des déchets en cours + 3 dernières factures</i>
<input type="checkbox"/> 2° Cessation d'activité inférieure à 24 mois, les locaux ne génèrent plus de déchets ✎ <i>fournir radiation au registre du commerce + attestation sur l'honneur certifiant qu'il n'y a aucun repreneur</i>



29, rue Gustave Eiffel
BP 80116 - 54800 JARNY



Tél.
03 82 20 22 00



Fax
03 82 20 87 70



Email
communication@sirtom.fr



Internet
www.sirtom.fr

3° Aucune production de déchets

☛ *fournir attestation sur l'honneur certifiant qu'il n'y a aucune production de déchets*

Dans tous les cas, fournir la copie du dernier avis de taxe foncière du propriétaire du local et surligner la ou les ligne(s) concernée(s).

Cette demande d'exonération implique le respect des règles suivantes :

- Ne déposer aucun déchet ménager et assimilé à l'adresse du site exonéré qui pourrait faire l'objet d'un ramassage par le SIRTOM
- Ne pas utiliser les services du SIRTOM telles que les déchèteries pour y déposer des déchets liés à l'activité professionnelle (sauf si convention professionnelle entre l'exploitant et le syndicat)
- Faire enlever les déchets par un collecteur privé (sauf en cas de cessation d'activité ou de non-production de déchets)
- Informer le SIRTOM en cas de revente ou de retraite

Certifié exact,

A

Le

Signature

Toute demande reçue hors délais ou jugée incomplète sera rejetée.